



Aix en Provence


VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2014-179**

Séance publique du

21 juillet 2014

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : A013-211300017-20140721-49083-DE-1-1_0
Date de signature : 22/07/2014
Date de réception : mardi 22 juillet 2014
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

OBJET : CREATIONS ET SUPPRESSIONS D'EMPLOIS A L'EFFECTIF MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE

Le 21 juillet 2014 à 17h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 15/07/2014, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gérard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Muriel HERNANDEZ à Madame Danièle BRUNET.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN. Monsieur Claude MAINA.

Secrétaire : D.DIJON

Madame Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Finance - Programmation -
Informatique et RRH
Département Ressources et Relations
Humaines

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 JUILLET 2014

Nomenclature : 4.1

Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

RAPPORTEUR : Madame Maryse JOISSAINS MASINI

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : CREATIONS ET SUPPRESSIONS D'EMPLOIS A L'EFFECTIF MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La présente délibération est destinée à mettre à jour le tableau des effectifs municipaux en tenant compte des différents mouvements concernant la gestion administrative du personnel à savoir :

I- RESORPTION DES EMPLOIS PRECAIRES

GRADE D'ACCES	NOMBRE DE CREATIONS ET DE SUPPRESSIONS	EFFECTIF
Adjoint Administratif de 2 ^{ème} classe	3	Création de 3 emplois d'Adjoint Administratif de 2 ^{ème} classe 1 à compter du 1 ^{er} Juillet 2014 2 à compter du 1 ^{er} Octobre 2014 Suppression de 3 emplois d'Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe vacants à l'effectif

		3 à compter du 1 ^{er} Juillet 2014
Adjoint Technique de 2^{ème} classe	11	Création de 11 emplois d'Adjoint Technique de 2 ^{ème} classe 1 à compter du du 1 ^{er} Juillet 2014 7 à compter du 1 ^{er} Septembre 2014 1 à compter du 1 ^{er} Août 2014 2 à compter du 1 ^{er} Octobre 2014 Suppression de 8 emplois d'Adjoint Technique de 1 ^{er} classe et de 3 emplois d'Adjoint Technique Principal de 1 ^{er} classe vacant à l'effectif A compter du 1 ^{er} Juillet 2014
Adjoint Technique de 2^{ème} classe	1	Création d'un emploi d'Adjoint Technique de 2 ^{ème} classe suite à la décision du tribunal Administratif de Marseille Réintégration administrativement sur un emploi d'Adjoint technique de 2 ^{ème} classe à compter du 19 juin 2014

Revalorisation du poste de DIRECTEUR DES SPORTS de la Ville d'Aix en Provence

Le sport occupe une place prépondérante dans la vie des collectivités territoriales et plus particulièrement des communes. La fonction de directeur des sports a gagné en importance ces dernières années car le sport, à Aix-en-Provence s'est aussi articulé autour des politiques jeunesse, des séniors, de la santé mais aussi des politiques d'insertion et d'aménagement du territoire avec des équipements structurant.

Lors de l'ouverture du poste d'un directeur, il avait été proposé deux grades de référence, compte tenu de ce poste gérant tel volume d'agents et de budget notamment, il faut élargir à l'intégralité du cadre d'emplois des attachés territoriaux ce qui permet de tenir l'obligation d'accord salarial triennal relative au décret 88-145 du 15/02/1988 et notamment des articles 1-2 et 1-3.

Ainsi, la rémunération est adossée sur les grilles indiciaires du cadre d'emplois des attachés territoriaux comprises entre l'IM 349 et l'IM 798.

Cette modification de la grille de rémunération prendra effet à compter du 1^{er} Août 2014.

Je vous demande donc, mes Chers Collègues de bien vouloir :

DECIDER les créations et suppressions d'emplois sus énoncées sachant qu'elles entraîneront une incidence financière toutes charges comprises s'élevant à 40200 € (quarante mille deux cents euros) inscrite au budget 2014 de la ville Chapitre 920 20 article 64 111 « rémunération principale du personnel titulaire » et une incidence financière toutes charges comprises s'élevant à 1950 euros (mille neuf cent cinquante euros) inscrite au budget 2014 de la ville Chapitre 920 20 article 64131 « rémunération principale du personnel non titulaire » qui présente les disponibilités suffisantes.

DL.2014-179 - CREATIONS ET SUPPRESSIONS D'EMPLOIS A L'EFFECTIF MUNICIPAL DE LA
VILLE D'AIX EN PROVENCE -

Présents et représentés	: 53
Présents	: 52
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

Le conseiller municipal délégué,
R. MERGER

Compte-rendu de la délibération affiché le : 23/04/2014
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)